

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

Date convocation : 28/02/2023
Affichage : 28/02/2023

Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 07 mars à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrick RENOUARD, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Pouvoirs : Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Aline RANC.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : INSTALLATION DU TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE SUR L'ESPACE GARGANTUA – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEE DE LA LOZERE :

Monsieur le Président indique que le SDEE de la Lozère vient de communiquer à la CCHA le programme de travaux d'extension du réseau électrique indispensable à l'alimentation du nouvel ensemble immobilier du nouvel Espace Gargantua, à Langogne.

Ce programme de travaux, qui comprend notamment la construction d'un poste de transformation électrique, s'élève à la somme de **93 806, 81 € TTC**.

En fonction de ces éléments, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur la participation de la CCHA au financement de l'installation du transformateur électrique sous la forme d'un fonds de concours à verser au SDEE de la Lozère.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, , par 2 "Abstentions" et 27 voix "Pour" :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26 ;

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours ;

Vu les statuts du Syndical Départemental d'énergie et d'Équipement de la Lozère ;

DECIDE de verser un fonds de concours au SDEE de la Lozère comme suit :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Raccordement BTS-poste médiathèque et immeuble collectif Commune de Langogne	93 806.81 €	Participation du SDEE	76 206.81 €
		Fonds de concours de la communauté des communes (220ml x2 x 40€)	17 600.00 €
Total	93 806.81 €	Total	93 806.81 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président


Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.